



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHONE



La Départementalisation

8 ans après...



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pprès de **6000** personnes, sapeurs-pompiers et civils constituent le *Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône*.

2000, a été dans l'histoire de la sécurité civile en France une année d'harmonisation des moyens.

Cette évolution a institué une nouvelle organisation territoriale des services d'incendie et de secours.

Le **S.D.I.S.** devient le gestionnaire des moyens humains, matériels et financiers des services d'incendie et de secours dans le département.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours gère le corps départemental des sapeurs-pompiers composé de **69** centres de secours répartis sur le territoire en **5** groupements territoriaux qui assurent des missions opérationnelles, administratives et techniques.

Il est également constitué de pôles, de services et de groupements fonctionnels :



- ⇒ Administration
- ⇒ Communication
- ⇒ Finances
- ⇒ Informatique et transmissions
- ⇒ Infrastructure
- ⇒ Opérations
- ⇒ Prévision/ Prévention
- ⇒ Ressources humaines et Formation
- ⇒ Santé et Secours Médical
- ⇒ Technique et logistique

Le **S.D.I.S. 13** est administré par un conseil administration composé d'élus, représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Les Ressources Humaines

*Avantages sociaux, recrutements, gestion des effectifs, rémunérations.....
L'écho des revendications entendu !*

Dans le domaine des ressources humaines, la départementalisation a eu pour effet d'accroître les effectifs, de permettre aux agents de bénéficier de la réduction du temps de travail et d'avancées sociales.

480 sapeurs-pompiers professionnels ont été recrutés depuis **2000**, un accord initial avec le Conseil Général et les organisations syndicales largement dépassé puisque **100** recrutements supplémentaires sont venus s'ajouter aux **380** prévus.

Suite à l'organisation de concours dans le département **90 %** des recrues sont des sapeurs-pompiers volontaires lauréats des Bouches-du-Rhône.

Au moment du transfert, **100** emplois administratifs et techniques supplémentaires ont été créés parmi lesquels **60** emplois jeunes sont devenus fonctionnaires territoriaux .

Le saviez-vous ?

• **E**n **2006**, le **S.D.I.S.** a consacré **1,9 %** de la masse salariale à l'action sociale, soit plus du double que la moyenne nationale.

Une avancée qui permet aux sapeurs-pompiers comme à l'ensemble du personnel de pouvoir bénéficier de :



- * secours d'urgence
- * aide financière ponctuelle
- * aide financière pour obsèques



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- **240 000 €**, c'est la subvention versée au *C.A.S.C.* en 2007 par le *S.D.I.S.*

Ce financement permet notamment aux agents du *S.D.I.S. 13* de bénéficier:



- * D'une prime de rentrée scolaire
- * De bons d'achats
- * De tarifs préférentiels pour les locations d'hiver et de la période estivale

- Le *S.D.I.S.* participe :



- * aux frais de garde pour les enfants de moins de trois ans
- * aux séjours des enfants (colonies de vacances) jusqu'à **17** jours

- **T**roisième *S.D.I.S.* de France en matière de prestations sociales.

Il est un des rares à avoir permis le recrutement d'une assistante sociale qui s'efforce d'apporter des réponses concrètes aux agents en difficulté.

- **D**epuis la départementalisation une **prime annuelle de 1800 € brut** soit le double pour ceux qui la percevait avant **2000** est versée aux employés du *S.D.I.S.*

- **A**près 6 mois de mise en oeuvre, de nombreuses disparités ont pris fin.

L'application du régime indemnitaire à **100 %**, des sapeurs-pompiers professionnels dès leur transfert au corps départemental s'est traduite par une augmentation mensuelle de **230 €**



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- **P**articipation aux cotisations de complémentaire santé des agents du *S.D.I.S. 13* à hauteur de **25 %**.
Ce qui représente un budget annuel **203 000 €** pour l'établissement public.
- **O**ctroi de chèques déjeuners à l'ensemble du personnel du *S.D.I.S. 13* y compris les sapeurs-pompier volontaires à hauteur de **50 €** par mois et par agent.
- **A**ménagement du temps de travail (A.R.T.T.) qui a permis aux sapeurs-pompier professionnels de moins de **50** ans de passer de **108** gardes en moyenne par an à **95** et pour les plus de **50** ans à **90**.
L'ensemble du personnel du *S.D.I.S. 13* a la possibilité avec l'accord de la hiérarchie et de manière à ne pas entraver le bon fonctionnement du service de choisir un jour de repos tous les quinze jours
- **D**epuis 2000 la garde de 14 centres de secours du département a été renforcée. En 2008, **5** centres de secours supplémentaires connaîtront cette amélioration. Les sapeurs-pompier volontaires chefs de centres perçoivent une indemnité de **600 €** par mois pour la gestion du Centre de secours.
De plus, pour de nombreux centres de secours, le paiement des vacances est fixé au taux départemental en vigueur.
- **50** demandes de candidature spontanée parviennent mensuellement au *S.D.I.S. 13* pour les statuts de sapeur-pompier professionnel.
Et environ **40** candidatures pour les postes administratifs et techniques.
- **D**epuis 6 ans le *S.D.I.S. 13* organise les concours nationaux de Major et de Lieutenant pour le compte du Ministère de l'Intérieur dans la zone Sud-Est.



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

• **A**vant la départementalisation, les Bouches-du-Rhône comptait **3667** sapeurs-pompiers volontaires.

Depuis l'application de cette loi, **plus de 400 S.P.V. ont été recrutés** pour renforcer et assurer la protection et le secours des personnes et des biens du département.

• **L'**observatoire du volontariat était nécessaire pour préparer l'avenir.

Le **S.D.I.S.** des Bouches-du-Rhône continue de favoriser le développement du volontariat et des relations que doivent instaurer les sapeurs-pompiers volontaires avec les employeurs et le **S.D.I.S. 13**.





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE



E.D.S.P.

E_n 2007,

8157 stagiaires formés répartis en **603** sessions.

Le budget annuel de l'*Ecole Départementale des Sapeurs Pompiers (E.D.S.P.)* représente **532 170 €** auquel on doit ajouter le budget des vacances liées à la formation qui se monte à **846 616 €**, soit un **budget total annuel de 1 378 786 € consacré aux formations départementales.**

Implantée à Velaux, l'*E.D.S.P.* a bénéficié d'efforts importants pour être dotée d'outils adaptés au volume de formations réalisées.

Ont été adjoints aux installations existantes :

- un centre d'enseignement et de préparation au port de l'appareil respiratoire isolant (C.E.P.P.A.R.I.) à Miramas
- un caisson d'observation des phénomènes thermiques d'embrassement généralisé éclair à Martigues
- la Verdière avec :



- * Une quinzaine bureaux
- * **1** salle de réunion
- * **3** salles de cours
- * **1** plateau technique secours à personnes

Un centre de formation dédié aux formations initiales d'application (F.I.A.) et formations d'adaptation à l'emploi (F.A.E.) à Luynes avec :

- * **2** salles de cours
- * **1** tour de manœuvre R+3
- * **1** remise pour le stationnement de 2 fourgons



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Des véhicules dédiés à la formation et à disposition des stagiaires :



- * **4** véhicules de secours aux victimes (V.S.A.V.)
- * **1** véhicule de secours routiers (V.S.R.)
- * **2** fourgons pompe tonne (F.P.T.)
- * **2** fourgons pompe tonne légers (F.P.T.L.)

Les effectifs de l'*E.D.S.P.* ont évolué pour atteindre aujourd'hui **33** agents dont **6** officiers, **3** médecins et **20** organisateurs de formations.

Conscient des enjeux que représente la formation des sapeurs-pompier, le *S.D.I.S. 13* investit pour l'avenir en construisant les installations à même de regrouper toutes les activités de l'*E.D.S.P.* sur un seul site et de doter le *S.D.I.S. 13* d'un outil performant et innovant intégrant tous les moyens modernes de formation.

La future école départementale

Ce nouvel outil, implanté sur une surface d'environ **3 hectares**, appartenant au Domaine de la Bastide Neuve et d'un coût prévisionnel de **30 millions d'Euros** pourra accueillir jusqu'à **450** personnes et comprendra :

- Des locaux administratifs et pédagogiques sur **1600 m²** :

- * **12** salles de cours dont 5 salles tactiques pour l'outil informatique de simulation des feux de forêts, en cours d'acquisition, afin d'assurer la formation continue de nos sapeurs-pompier
- * **1** amphithéâtre de **150** places
- * **25** bureaux



Equipe : BAJOLLE - GIANNI - FARCY



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- Des locaux d'hébergement et de restauration :

- * **66** chambres individuelles
- * **6** studios
- * **1** unité de restauration pouvant fournir **400** repas en 2 services

- **8000** m² d'installations sportives extérieures

- Des installations pour la mise en pratique représentant **5000** m² de surface bâtie et **21000** m² de surfaces extérieures aménagées :

♦ **1** centre de secours école de **1300** m² avec :

- * **4** V.S.A.V.
- * **4** F.P.T.
- * **4** C.C.F.
- * **2** V.S.R.
- * **1** E.P.A.S. (échelle)
- * **1** C.E.P.P.A.R.I. autonome de 150 m² (centre d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant)
- * **1** caisson d'observation des phénomènes thermiques de type embrasement généralisé éclair

Equipe : BAJOLLE - GIANNI - FARCY



Equipe : BAJOLLE - GIANNI - FARCY



- * **1** plateau technique sauvetage déblaiement
- * **1** plateau technique découpe de véhicules
- * **1** plateau technique risque chimique (wagon, camion citerne)
- * **1** local d'entraînement risque radiologique
- * **1** plateau technique sauvetage et déblaiement
- * **1** bassin de mise en aspiration

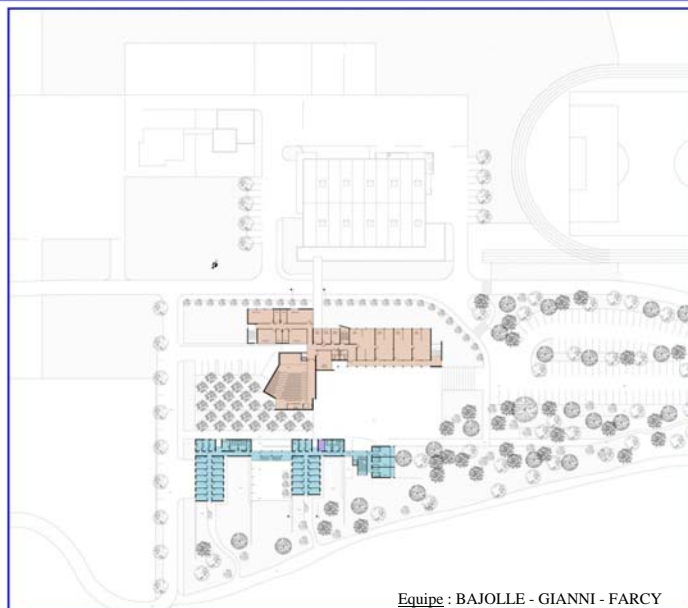


SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

A ces installations, s'ajoutera une maison à feux de **400 m²** d'un coût prévisionnel de **3 millions d'Euros**.

Une aire de mise en situation de lutte contre les feux d'espace naturel comprenant :

- * **10** points de feu
- * Des locaux à thème : industrie, E.R.P. de type M N O, habitation individuelle, habitations collectives
- * Des cheminements complexes



Equipe : BAJOLLE - GIANNI - FARCY



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE



TÉMOIGNAGES

Madame Christine Gaudin

La réponse sociale avant la départementalisation était d'ordre institutionnel pour les Sapeurs Pompiers professionnels et associatif pour les volontaires. En 2000, la volonté et le savoir faire du SDIS 13 a permis la création d'un service social capable d'apporter une réponse appropriée à chaque agent de la collectivité. 8 ans après quels sont les résultats ? Madame Christine Gaudin assistante sociale témoigne :

Quel est votre rôle au sein du SDIS 13 ?

Rattachée au Président et au Directeur départemental, j'ai en charge l'accompagnement, l'orientation et la prise en charge des personnels administratifs, techniques, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. L'accompagnement est possible que dans la mesure où il est empreint de compassion. Par conséquent, je ne porte aucun jugement sur les difficultés rencontrées par les agents je suis là pour les écouter afin de partager avec eux l'essentiel. Cet état d'être me permet de répondre en toute objectivité aux besoins des individus.

Combien d'agents ont pu être aidés ?

Depuis la départementalisation, le service est en constante évolution : En 2004, le service social est intervenu pour 40% des personnels, en 2005 43%, en 2006 47% Soit au total 1115 agents ont pu bénéficier sur 3 ans d'actions sociales catégorielles c'est-à-dire une action qui prend en compte l'individu dans sa globalité afin d'aboutir à une réponse aussi juste que possible. Il est important de souligner que les aides apportées ne sont pas seulement financières. En effet l'individu en difficulté est souvent repéré avec l'ensemble des éléments qui compose son paysage social et qui sont susceptibles de varier voire de dysfonctionner aussi le service social pose et ou traite un diagnostic qui va déterminer l'orientation. Ce peut être un accompagnement juridique, vers des spécialistes, des thérapeutes.

Quels sont les critères retenus pour bénéficier d'aides ?

Hors mis les urgences opérationnelles. Il n'y a pas de règles, il existe des êtres humains qui souffrent. Le service social prend en compte la gravité de la situation ressentie par l'individu et une fois les problèmes identifiés la prise en charge en découle. Cependant pour intervenir le service social fait appel à des outils traditionnels : Phase de découverte et d'écoute, définition des objectifs, évaluation de l'avancement des buts à atteindre ...





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE



TÉMOIGNAGES

Madame Jacqueline Pasquini

L'aménagement et la réduction du temps de travail (A.R.T.T.) a été appliquée en 2002 conformément aux textes en vigueur. Ce nouveau dispositif a permis aux agents de bénéficier de deux journées par mois de repos posées selon les choix personnels de chacun tout en préservant le bon fonctionnement des services. Des jours utilisés pour la plupart des personnels à une meilleure gestion du temps consacré à leur famille comme nous l'explique Jacqueline Pasquini, hôtesse d'accueil, adjoint administratif 2ème classe au SDIS 13, depuis et recruté initialement en qualité d'emploi jeune.

Comment conciliez-vous vie professionnelle et vie privée ?

Depuis la mise en place des RTT, j'ai choisi de répartir mes journées sur le mois en bénéficiant d'une heure par jour.

Ce qui me permet d'accompagner mes enfants à l'école tous les matins. Auparavant je faisais appel au service d'une nourrice. Le coût m'occasionnait des frais supplémentaires qui engendraient des incidences dans l'équilibre de mon budget.

Quels changements sont survenus dans votre organisation personnelle ?

Au-delà de l'aspect financier et malgré mon obligation de travailler pour répondre aux besoins de ma famille, je souhaitais me rendre plus disponible pour mes filles qui sont encore jeunes. J'ai conscience que dans le privé ou dans une autre collectivité, je n'aurais pas eu la possibilité d'adapter mon temps de travail à ma vie familiale. Depuis je cours un peu c'est vrai, mais rien ne vaut la joie de mes filles de pouvoir dormir un plus longtemps le matin, de prendre le petit déjeuner sans hâte et de se rendre à l'école avec leur maman.





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE



TÉMOIGNAGES

Major Jean-Jacques Pourchier

La gestion départementale du SDIS pour le département des Bouches-du-Rhône a eu notamment pour effet d'accroître les effectifs.

Le centre de secours d'Auriol comme bien d'autres a bénéficié de l'harmonisation des moyens comme nous l'explique le Major Pourchier, Chef de centre.

La mise en place de la départementalisation a-t-elle entraîné des changements en termes de fonctionnement ?

A l'époque 6 sapeurs-pompier professionnels étaient affectés au centre de secours, en 2002 deux SPP ont été recrutés. Des moyens supplémentaires qui ont permis de renforcer la garde et d'alléger les tours de garde des SPV surtout en journée. Non seulement cette évolution a été salubre pour les gardes mais aussi dans le suivi de la gestion de nos dossiers et dans l'amélioration de nos services opérationnels.

On y a gagné en qualité et en efficacité.

Dans le domaine de la formation des réponses ont-elles été apportées ?

Effectivement, sans cette nouvelle loi dictée par la départementalisation, il serait quasi impossible pour le centre de secours de gérer la formation et le recyclage des personnels.

En termes de rémunération, les salaires des sapeurs-pompier ont-ils été révisés à la hausse ?

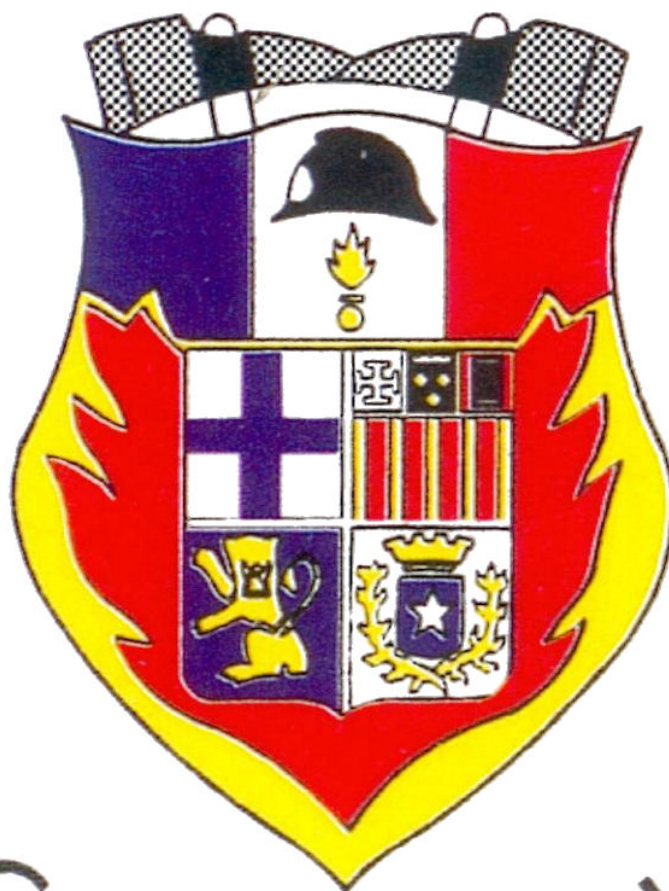
Avant 2000, les gardes étaient rémunérées en vacation seulement si les personnels intervenaient sur une opération de secours durant cette période. Une condition qui plaçait les hommes en position de « bénévoles ». Fort heureusement, aujourd'hui tous les sapeurs-pompier des Bouches-du-Rhône quelque soit le grade ou la fonction ont vu leur indemnité augmentée sans parler du forfait qui est attribué aux personnels en position de garde.



LES
RESSOURCES
HUMANES



Sapeurs Pompiers Bouches-du-Rhône



SDIS13TV
La télé des
Pompiers des
Bouches du Rhône



Directeurs associés de la Publication : Jean-Pierre MAGGI / Luc JORDA
Comité de Rédaction : Roland DARROUZES / Daniel FREZE / Stéphane MARI
Conception : Frédéric DAL MORO / Rédaction: Christine BAUDIN
Photos : Groupement Communication SDIS 13
Impression : Atelier Reprographie SDIS 13

www.sdis13.fr